



**GUTENBERG**  
**FINANCE**

## Politique ESG

*Cadre Réglementaire*

*Position-recommandation AMF - 2020-03 - Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières*

*Règlement UE n°2019/2088 Disclosure /*

*SFDR Loi Énergie Climat*

### TABLE DES MATIERES

<b>I. DONNÉES GENERALES</b> .....	<b>2</b>
A. Périmètre .....	2
B. Philosophie .....	2
C. Comment est déployée cette politique ESG ? .....	2
D. Les informations fournies aux investisseurs .....	2
<b>II. INVESTISSEMENT ESG</b> .....	<b>2</b>
A. Définition de l'ESG .....	2
B. Les critères d'investissement ESG .....	3
C. Détermination des critères d'investissement ESG .....	3
D. Communiqués aux investisseurs .....	3
<b>III PROCESSUS D'ANALYSE ESG</b> .....	<b>4</b>
A. Méthodologie .....	4
B. Moyens techniques .....	4
C. Processus .....	4
<b>IV ÉVALUATION, SÉLECTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>8</b>
A. Processus d'investissement .....	9
B. Processus de désinvestissement .....	10
<b>V. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL</b> .....	<b>10</b>

## I. DONNEES GENERALES

### A. Périmètre

GUTENBERG FINANCE  
9 Place Saint Thomas  
67000 STRASBOURG

### B. Philosophie

Fort d'une dynamique entrepreneuriale, GUTENBERG FINANCE réalise une gestion personnalisée pour le compte d'une clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels. Notre rôle premier est de préserver le capital de nos clients et de maximiser le couple rendement/risque. L'Investissement Responsable chez GUTENBERG FINANCE repose sur l'idée qu'une entreprise ne doit pas seulement être évaluée sur la base de sa performance financière mais également de sa capacité à gérer les défis majeurs de nos sociétés comme par exemple le changement climatique, la rareté de l'eau ou encore les défis alimentaires, sans omettre les questions sociales aussi importantes que les questions environnementales.

### C. Comment est déployée cette politique ESG ?

La présente politique s'applique aux Fonds : Gutenberg Actions, Gutenberg Obligations, Gutenberg Patrimoine et RHIN RHONE qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR. Les autres fonds et mandats de gestion de GUTENBERG FINANCE travaillent à l'intégration ESG, mais sans caractère contraignant sur la gestion, ils ne peuvent donc pas être assimilés à des stratégies ISR et ne répondent pas à l'Article 8 du règlement SFDR (ou 9) mais à l'Article 6.

### D. Les informations fournies aux investisseurs

Pour plus d'information sur les stratégies ESG adoptées par les fonds gérés par GUTENBERG FINANCE, nous vous invitons à consulter les DIC ainsi que les prospectus des fonds. De plus, des rapports trimestriels et annuels seront publiés sur le site de GUTENBERG FINANCE à partir de 2023.

## II. INVESTISSEMENT ESG

### A. Définition de l'ESG

Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.

Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (*supply chain*) et le dialogue social.

Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

## B. Les critères d'investissement ESG

### *Environnemental – les critères liés à l'environnement*

Le premier critère se concentre sur l'environnement. Les sociétés qui nuisent à l'environnement obtiennent des scores assez bas. Sont notamment pris en compte : l'utilisation de matières premières, les émissions de CO<sup>2</sup> et les innovations. Il va de soi que la pollution n'est pas uniquement indésirable mais qu'elle constitue également un danger pour l'entreprise. Pensez par exemple à des frais élevés pour le nettoyage de pétrole déversé accidentellement dans la mer ou encore à la mauvaise réputation d'une entreprise qui nuit délibérément à l'environnement.

### *Social – les critères sociaux*

Ce critère se penche sur la responsabilité sociétale d'une entreprise. En créant un impact positif pour la société, les entreprises peuvent augmenter leur valeur émotionnelle et sociale. Tout tourne ici autour du concept des 3 « P » : « People, Planet, Profit » (« les gens, la planète et le profit » en français). Une entreprise est évaluée sous l'angle économique, l'angle sociétal et l'angle environnemental.

Une entreprise se soucie-t-elle de la pression au travail, a-t-elle un profond respect pour les droits de l'Homme et s'implique-t-elle pour la société ? La responsabilité en matière de produit est également importante. L'entreprise fabrique-t-elle des cigarettes ou du jus frais ?

### *Gouvernance – les critères de gouvernance*

Les critères portant sur la manière dont une entreprise est dirigée. Celle-ci englobe les contrôles et les procédures en interne, les règles, les droits et les responsabilités des différentes parties. Une bonne gestion est extrêmement importante pour l'investisseur. Une des conséquences d'une société mal dirigée est par exemple la fraude qui serait notamment due à un dysfonctionnement des systèmes de contrôle en interne.

Une mauvaise prise de décision du management pourrait également très bien aller à l'encontre de l'intérêt des actionnaires. Ceci peut évidemment nuire à la réputation de l'entreprise, des problèmes juridiques, des poursuites judiciaires, un risque plus élevé de défaut de paiement voire même d'une faillite.

## C. Détermination des critères d'investissement ESG

*L'Univers d'Investissement est principalement composé de valeurs de croissance suivies par l'ensemble des Brokers avec qui les gérants travaillent : Oddo, Kepler, CIC, AlphaValue – Baader, Stifel, Carnegie et Louis Capital Market.*

*Ce sont des sociétés qui ont démontré leur capacité à croître organiquement et à améliorer leurs mix produit à travers l'amélioration des marges. Peuvent également en faire partie les sociétés dites en « recovery » pour lesquels les gérants anticipent une amélioration bilancielle et/ou opérationnelle.*

- L'équipe de Gestion applique **en premier lieu**, à son univers d'investissement, la politique d'exclusion de Gutenberg Finance (Cf. Politique d'exclusion) :

Sectorielles : tabac, charbon thermique, armes controversées, sables bitumineux ;

Normatives : violation d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies et/ou d'une des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- **Dans un deuxième temps**, elle exclut les sociétés dont le risque global en matière de controverse est jugé « ELEVE ». L'exclusion débute lors de l'apparition de la controverse ayant fait basculer le risque global à un niveau « ELEVE » et dure 12 mois

Si la société est présente dans le portefeuille, Gutenberg Finance procédera à la vente du titre dans un délai de 6 mois au mieux des intérêts du client.

**Dans un troisième temps**, L'équipe de Gestion privilégie les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leur performance ESG dans le temps.

A cette fin, une réduction supplémentaire de l'univers d'investissement est effectuée : les entreprises bénéficiant d'une note inférieure à 2/10 dans un des critères E/S/G sont supprimées de l'univers d'investissement (cf. ci-dessous « Univers Investissable et notations ESG »)

### *Univers Investissable et notations ESG*

Notre objectif principal en tant que fonds SFDR article 8 est de promouvoir les entreprises ayant des comportements E/S/G supérieurs à la moyenne en sélectionnant un portefeuille d'entreprises avec un score de durabilité moyen pondéré supérieur à 5. Le score de durabilité est une mesure propriétaire d'AlphaValue (notation de 1 à 10), qui résume la qualité ESG d'une entreprise (10 étant la note la plus élevée).

Par ailleurs, dans le cadre de l'article 8 du SFDR, nous sélectionnons les entreprises qui ne nuisent de manière significative à aucun des objectifs E/S/G. Les entreprises doivent donc avoir une note supérieure ou égale à 2/10 pour chacune des trois caractéristiques E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance).

Ceci étant, les gérants se laissent le droit, sous certaines conditions, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Actions) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs des critères E/S/G. Ces entreprises, initialement exclues de l'univers d'investissement, sont donc réintégrées à l'univers investissable.

Pour investir dans une entreprise ayant une note inférieure à 2 dans un ou plusieurs des objectifs E/S/G, l'équipe de gestion devra mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre / un contact téléphonique avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration ;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Pour y parvenir, Gutenberg Finance utilise deux méthodes, à savoir le droit de vote et le dialogue avec les entreprises.

Un taux de couverture minimum des entreprises notées ESG a été fixé à 50% de la poche Actions. Ce dernier aura vocation à augmenter dans le temps.

Lors de la sélection, l'équipe de gestion s'attache à savoir quelles sont les mesures sociales, environnementales et de gouvernance mises en place par les entreprises aujourd'hui afin de se préparer au monde de demain.

Pour ce faire, elle utilise différentes sources d'informations externes : Notes de brokers de recherche, données Bloomberg, échanges et/ou forums avec les émetteurs, le détail des notes de Alpha Value et ses analyses qualitatives... et juge si les mesures mises en place sont, en ce sens, satisfaisantes.

Le choix des analystes externes fait l'objet d'une évaluation matérialisée par une procédure d'évaluation et de sélection des prestataires de recherche.

## **D. Communiqués aux investisseurs**

Les critères d'investissement ESG sont communiqués aux investisseurs via les DICI, les prospectus des fonds concernés et les Annexes, comme indiqué ci-dessus. Par ailleurs l'équipe de gestion communique aux investisseurs des rapports mensuels et annuels tenant compte des critères ESG.

### III. PROCESSUS D ANALYSE ESG

#### A. Méthodologie

Pour effectuer son analyse ESG, GUTENBERG FINANCE utilise différentes sources d'informations externes, à savoir notes et recherches de brokers, données Bloomberg, données publiques, échanges et/ou forums avec les émetteurs, données transmises par l'un de nos fournisseurs de données extra-financières Sequantis et en particulier le détail des notes de Alpha Value couplées à ses analyses qualitatives.

8 indicateurs sont utilisés pour calculer les scores de durabilité individuels des émetteurs. Certains proviennent des indicateurs environnementaux et sociaux et un complément provient des indicateurs de gouvernance.

Ces 8 indicateurs sont considérés comme de bons précurseurs du potentiel de durabilité d'une entreprise. Leur pondération extraite des séries de données propriétaires d'ALPHA VALUE est décrite dans le tableau, elle s'applique à tous les émetteurs. Cette notation est déployée pour tous les investissements en actions et peut changer en temps réel à la suite de nouvelles entrées de données et/ou de modifications apportées à d'autres actions, car les calculs sous-jacents sont en partie relatifs au secteur et en partie à l'univers.

Gouvernance	%	Pourquoi ce critère
Taux d'administrateurs indépendant	25%	Les membres indépendants du conseil d'administration seront plus ouverts aux points de vue extérieurs
Diversité géographique du conseil	20%	Les cultures différentes vont émettre des idées alternatives
Répartition président vs exécutif	5%	La gouvernance à deux niveaux est une procédure de contrôle et d'équilibre
<b>Environnement</b>		
CO <sup>2</sup> Emission	25%	Centrale pour l'objectif climatique
Prélèvements d'eau	10%	Central pour l'humanité
<b>Social</b>		
Dispersion des salaires (tendance)	5%	mesure potentielle de tension interne/progrès potentiel
Satisfaction au travail	5%	mesure potentielle de tension interne
Communication interne	5%	mesure potentielle de tension interne

La pondération importante de la gouvernance repose sur la conviction que les principes ESG ne peuvent être maintenus si cette dernière est faible. Sans cela, les métriques E et S sont susceptibles d'échouer.

Après la gouvernance, ce sont les questions environnementales qui comptent le plus.

Les mesures sociales sont moins pondérées car leurs implémentations peuvent aller à l'encontre des autres parties prenantes. Elles ne peuvent donc être aisément déployées de manière cohérente. C'est pourquoi les éléments sociaux sont limités à ceux qui sont alignés sur les intérêts des autres parties prenantes (une échelle salariale décente est une bonne pratique par exemple).

Afin de s'assurer de la bonne orientation ESG du fonds, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure 5. De plus, comme précisé plus haut, les entreprises doivent avoir une note supérieure ou égale à 2/10 pour chacune des trois caractéristiques E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les gérants se laissent sous certaines conditions (cf. II C) le droit d'investir dans les titres dont des critères ESG sont inférieurs à 2.

## B. Moyens techniques

L'équipe de gestion se base sur l'ensemble des éléments fournis par la société d'analyse financière AlphaValue et la société Sequantis utilisés pour déterminer les notes ESG (études, critères sous-jacents composant la note, etc....) mais également sur les éléments récoltés par les gérants via les recherches de brokers, données Bloomberg, données publiques ...

L'ensemble des gérants de fonds de GUTENBERG FINANCE sont entièrement impliqués dans la mise en œuvre de la politique ESG par la prise en compte des critères E, S et G des sociétés dans lesquelles ils investissent, par le vote en assemblée générale et par le dialogue avec les sociétés sur les questions ESG.

Un comité ESG est tenu de façon trimestrielle. Ce comité ESG est composé de la présidence, de l'équipe de gestion accompagné du risk manager ainsi que du Responsable du Contrôle et de la Conformité Interne (RCCI). Le comité ESG se réunit à la fin de chaque trimestre afin :

- De discuter des votes,
- D'échanger sur les questions ESG des sociétés rencontrées et
- De répertorier, étudier et prendre des décisions sur les éventuelles controverses des sociétés dans lesquelles GUTENBERG FINANCE est actionnaire.

Le RCCI vérifie la bonne intégration de la politique ESG et sa conformité avec la communication qui en est faite. Le RCCI contrôle également l'exercice des droits de vote.

## C. Processus

Une procédure de contrôle externe de la méthodologie d'analyse ESG existe via la plateforme SEQUANTIS trimestriellement. Cependant un double contrôle en interne est effectué.

Les Fonds Gutenberg Finance prévoit dans sa sélection d'actions une rencontre (ou à minima un échange par e-mail) avec les managements, ou à défaut les analystes en charge du suivi de la société, afin non seulement de discuter du business plan et de la stratégie financière, mais aussi de dialoguer sur des sujets extra-financiers, avec pour objectif de mieux comprendre leurs enjeux, leurs risques de durabilité et leur stratégie environnementale, sociale et de gouvernance.

La valorisation des sociétés est de plus en plus impactée par les enjeux extra-financiers, c'est pourquoi il est primordial de sensibiliser les managements sur l'importance de mettre en place une stratégie ESG viable et de communiquer dessus de la bonne façon.

Les analyses ESG sont revues tous les ans, ou dès qu'il y a une alerte importante (controverses importante, lancement, d'une nouvelle stratégie etc.).

Il n'y a cependant pas de fréquence de revue du processus d'analyse ESG.

La présente politique ESG, la politique d'exclusion ainsi que la politique d'engagement actionnariale sont disponibles sur le site internet de GUTENBERG FINANCE. Les investisseurs peuvent aussi trouver sur le site internet le prospectus des Fonds afin de prendre connaissance de la stratégie du fonds qui répond à l'article 8 du règlement SFDR.

## IV. ÉVALUATION, SÉLECTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### A. Processus d'investissement

Il est important de rappeler que la couverture ESG des émetteurs diffère selon les classes d'actifs. L'intégration du processus d'analyse ESG est donc différent selon le type d'investissement (actions – obligations – fonds externes). En effet, les données sont beaucoup plus fournies sur les titres / actions de

## Politique ESG

sociétés que sur le segment obligataire.

Pour cette raison, Gutenberg Finance adapte son processus d'investissement ESG aux classes d'actifs.

### CONSTRUCTION DE LA POCHE ACTION

Il se fait en 3 grandes étapes, à savoir deux étapes pour créer l'univers extra-financier investissable et une étape pour la sélection des titres.

Nous partons de l'univers des sociétés cotées en Europe de l'Ouest et à titre accessoire aux États-Unis dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros.

La première grande étape de constructions est l'application des filtres financiers (1). A la suite de cette étape notre univers contient majoritairement des sociétés disposant d'un fort potentiel de croissance du chiffre d'affaire, de ses marges et de ses résultats. L'essentiel de ces valeurs est suivi par les brokers avec qui nous travaillons. Ils nous fournissent la recherche financière et extra-financière nécessaire pour une bonne évaluation de l'entreprise.

La deuxième grande étape de construction est l'application des filtres extra-financiers (2) :  
Conformément à la Politique d'Exclusion de GUTENBERG FINANCE et à son processus de gestion, l'équipe de gestion effectue les exclusions suivantes sur l'univers d'investissement :  
*Sectorielles* : tabac, charbon thermique, armes controversées, sables bitumineux ;  
*Normatives* : violation d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies et/ou d'une des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

L'exclusion concerne également les sociétés dont le risque global en matière de controverse est jugé « ELEVE ». Cette dernière débute lors de l'apparition de la controverse ayant fait basculer le risque global à un niveau « ELEVE » et dure 12 mois (cf. politique d'exclusion)

A partir de l'univers obtenu, nous classons les sociétés en fonction de leur note ESG attribuée par notre fournisseur AlphaValue. Les sociétés dont le score pour un des critères E/S/G est inférieur à 2 sont également exclues de l'univers. Cependant, sous certaines conditions (expliquées ci-dessus dans la partie II-C), les gérants se gardent le droit d'y investir s'ils estiment qu'une amélioration substantielle des critères E/S/G est à venir.

Après application des filtres extra-financiers, nous obtenons notre *univers investissable*.

La troisième grande étape est la sélection de titres (3) au sein de l'univers investissable. L'équipe de gestion essaie dans cette dernière étape de combiner les critères financiers (méthode des 3M) avec les critères ESG (Notation AlphaValue) afin d'obtenir une allocation de sociétés offrant les meilleures perspectives financières et en terme d'ESG.

La *Méthode des 3M* consiste à sélectionner les sociétés offrant les meilleures perspectives d'évolution des 3 critères suivants :

**Management** : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle

**Moyens de l'entreprise** : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.

**Marge** et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle

### CONSTRUCTION DE LA POCHE OBLIGATAIRE

En application de la politique d'exclusion de la société de gestion, certains émetteurs sont exclus de l'univers d'investissement. L'équipe de gestion applique 3 types d'exclusions :

- Les exclusions sectorielles
- Les exclusions normatives

## Politique ESG

- Les exclusions suite aux controverses

### EXCLUSIONS SECTORIELLES:

Conformément à la politique d'exclusion, nous supprimons de notre univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique
- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

### EXCLUSIONS NORMATIVES :

En plus des exclusions sectorielles, nous appliquons une exclusion normative. C'est-à-dire que nous excluons de notre univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unis (ONU)

### EXCLUSION SUITE AUX CONTROVERSES :

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'évènements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses sont analysées par l'équipe de gestion qui en détermine la gravité et décident des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille).

Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

## CONSTRUCTION DE LA POCHE FONDS EXTERNES

Dans l'optique de promouvoir les entreprises et les émetteurs avec des comportements ESG, l'équipe de gestion s'efforce de sélectionner majoritairement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR

## B. Processus de désinvestissement

Un suivi quotidien des titres en portefeuille est effectué afin de s'assurer que ces derniers soient toujours en ligne avec le processus de gestion. Ainsi nous nous assurons que la notation en matière de controverse des sociétés en portefeuilles ne soit pas qualifiée d'« ELEVE » ou encore qu'elles demeurent toujours hors de la politique d'exclusion (nous vérifions par exemple pour une société exerçant dans le secteur de l'énergie que sa part du chiffre d'affaires liée au charbon thermique est bien inférieure à 10%).

En cas de dérive d'un émetteur par rapport au processus de gestion ou dont le niveau général de controverse est « ELEVE », ce dernier sera cédé sur le marché dans un délai de 6 mois au mieux des intérêts des clients.

## V. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Afin de prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires de sociétés cotées, GUTENBERG FINANCE dispose d'une politique de vote et d'engagement qui décrit de manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire au sein de sa stratégie d'investissement pour le compte d'OPCVM et/ou FIA. Cette politique est disponible sur le site internet de la société de gestion. [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)

Cette politique a pour objet de favoriser la transparence, la communication et la prise en compte de la durabilité des activités auprès des émetteurs dans lesquels nous investissons pour le compte de l'ensemble de nos Fonds.